

blipoint Photo Story



Photographe: © Aaron Sosa



GALERIE PREMIUN

blipoint présente le concours Photo Story:

Notre vie est une histoire permanente, dès le moment où nous naissons jusqu'à nos derniers jours.

Chaque jour, des situations et des événements font une petite histoire. Documentez ce temps et cet espace dont nous sommes les spectateurs ou protagonistes. Représentez votre histoire au travers d'images, qui transmettent vos habitudes, entourages ou simplement l'histoire de quelque chose qui vous souhaiteriez partager. Faites que votre imagination n'ait aucune limite.

Vous pouvez participer avec une illustration, une photographie directe, avec montage de composition et/ou manipulée.

Pour produire un authentique document photographique contemporain, l'impact visuel doit être tel qu'il rende l'explication nulle (Robert Frank)

Qui peut participer?

- Sont admis à participer tous les candidats majeurs de plus de 18 ans ou toute personne mineure de moins de 18 ans bénéficiant d'une autorisation expresse de l'un de ses parents ou de son représentant légal, et qui auront accepté en toute connaissance de cause les conditions générales de souscription, de protection des données et de propriété intellectuelle, ainsi que plus généralement toutes les conditions additionnelles que Blipoint considère nécessaires afin de régulariser la participation des utilisateurs sur Blipoint.
- Pour des raisons techniques, tous les candidats au concours doivent être préalablement inscrits sur le site Blipoint.

Prix:

- **Premier prix: 500 euros** en liquide à l'auteur de la meilleure photo. * Les prix seront soumis à la retenue de l'impôt sur le revenu des personnes physiques correspondant, d'après la loi en vigueur.
- La présélection des 80 premières images se fera par un système de votes, ensuite un jury qualifié sélectionnera les 20 images.
- Le prix à remporter est celui d'être utilisateur Premium pendant six mois de façon totalement gratuite. Pour plus d'informations au sujet de la Galerie Premium: <http://blipoint.fr/premiumInfo.html>
- A la clôture du concours, l'image gagnante ainsi que le profil de son auteur, seront publiés dans l'historique des concours, aussi il est conseillé au lauréat de maintenir dans la mesure du possible son profil actualisé. De même, leur promotion sera faite tant dans la page principale des concours comme dans le blog de Blipoint.

Mécanique du concours: le concours de déroule en trois étapes:

1ère étape: étape de publication

- Début de l'étape de publication de l'image pour participer au concours **Photo Story**, organisé par Blipoint. Elle débutera le 31.10.2011 et se terminera le 12.03.2012.
- Ne pourront participer que les utilisateurs étant inscrits sur Blipoint.
- Chaque participant pourra publier jusqu'à un maximum de (2) deux images.
- La technique à utiliser est libre; vous pourrez présenter photographies, collage, peinture, illustrations ou technique mixte.
- Seront acceptées uniquement les images numériques, qui ne dépassent pas 1.5 megas et elles devront être en format jpg.
- Les images ayant été récompensées lors de concours antérieurs et celles ayant participé à de précédents concours de Blipoint ne seront pas acceptées.
- En soumettant ses images, le candidat reconnaît qu'il est en possession des droits d'auteur de ces mêmes images et qu'elles sont libres de droit de tierces personnes.
- Le candidat conserve intégralement ses droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle sur les images qu'il publie sur le site www.blipoint.com. Les auteurs de la présente convocation autorisent Punto y Línea 07 S.L, entreprise enregistrée en Espagne, représentante légale du site web de Blipoint à titre non exclusif, les droits de reproduction, de distribution et de communication publique des œuvres finalistes, selon les termes suivants:

- **Le droit de reproduction:** aux seules fins de réaliser un catalogue d'exposition, des cartes postales ou des affiches, des insertions en presse promotionnelle et la publication par divers moyens de diffusion intranet, à travers des réseaux sociaux, du site web de Blipoint et des blogs relatifs aux évènements de photographie et d'art, uniquement dans le seul but de diffuser et de promouvoir les lauréats du concours. Le site web Blipoint s'engage à respecter le droit moral reconnu en faveur des auteurs selon l'article 14 du texte refondu de la loi de propriété intellectuelle.
- Par la présente, le candidat accepte qu'aucun commentaire ou information qu'il fournit à Blipoint ne viole aucun droit personnel ou de propriété d'un tiers (inclus, sans restriction, les droits d'auteur, les licences et patentes) ; de même qu'il accepte qu'aucun commentaire ou information qu'il fournit ne soit diffamatoire, obscène, abusif ou illégal et qu'il est le seul responsable des contenus des commentaires ou de toute autre information qu'il communique sur le site de Blipoint.
- Les candidats qui remplissent les conditions établies par le présent concours recevront un courrier électronique de Blipoint accusant réception de leur sollicitude de participation. Les candidats pourront poser toutes leurs questions ou faire part de leurs doutes au sujet du déroulement du concours par retour email à: photo@blipoint.com.

2ème étape: étape de votes

- Du 12.03.2012 au 09.04.2012 aura lieu le processus de vote avec le système de votes étoiles. Avec ce type de vote, il ne sera possible de voter qu'une seule fois pour chaque image à laquelle on veut donner le meilleur vote. Auront plus de valeur les votes réalisés par les utilisateurs ayant leur profil complet et étant actifs sur Blipoint et auront très peu de valeur les votes des utilisateurs s'inscrivant et votant aussitôt. De cette façon, on évite qu'arrivent en première position les utilisateurs ayant le plus d'amis.
- Le vote se fera par les artistes mêmes, photographes, illustrateurs, graphistes et particuliers étant actifs dans la communauté de Blipoint.
- Blipoint, en tant qu'organisateur du concours se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment les bases du concours, inclus ses dates ou son éventuelle annulation avant la date de clôture, et avec l'obligation de toujours présenter une raison valable et de se compromettre à notifier dans un délai suffisant les nouvelles bases et conditions ou s'il en est, l'annulation définitive du concours.
- Dans l'éventualité que Blipoint détecte qu'un candidat utilise n'importe quel type de méthode ou de processus automatique et récurrent ou qu'il présente une conduite frauduleuse qui altère le bon fonctionnement du concours, Blipoint a le droit d'interdire d'office la participation du dit candidat au concours (auquel il communiquera son expulsion définitive par courrier électronique), annulant tous les votes accumulés jusque là par le dit candidat.
- Dans l'éventualité que Blipoint fasse l'objet d'une réclamation, judiciaire ou extrajudiciaire, entamée par des tiers et basée sur des possibles infractions à leurs droits de propriété intellectuelle ou d'images, dérivant de l'utilisation par Blipoint d'images publiées par un candidat, ce dernier assumera entièrement les frais, coûts et indemnités de ces actions en justice et en répondant à qui lui correspond, soit à Blipoint soit aux tiers.
- Si la présente promotion était amenée à être suspendue pour un cas de force majeure, Blipoint sera exempté de toute responsabilité.

3ème étape: étape finale

- Le 09.04.2012, la période de vote sera clôturée. La présélection des 80 premières images se fera par un système de votes, ensuite un jury qualifié sélectionnera les 20 images.
- Des 80 images présélectionnées, un jury qualifié choisira la meilleure image qui remportera le prix de 500 euros, ainsi que 20 images gagnantes qui recevront un abonnement de 6 mois comme usager premium.
- La remise du prix de 500 euros se fera à l'auteur de la meilleure image par virement bancaire, après vérification de ses coordonnées bancaires.